



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition Spéciale partie 2  
du mois de Mars 2017**

**PREFECTURE****CABINET**

*Service interministériel de défense et de protection civile*

Arrêté n° 02/2017/0007 en date du 29 mars 2017 relatif au renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 délivré à M. HAMZA Malik Page 656

Arrêté n° 02/2017/0008 en date du 29 mars 2017 relatif à la délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 de M. BARBIER Lionel Page 657

**DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

*Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté n° 2017-168 en date du 23 mars 2017 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire Page 657

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Environnement – Unité gestion du patrimoine naturel*

Arrêté préfectoral n° 2017-165 en date du 22 mars 2017 portant approbation du barème des prix unitaires pour la campagne d'indemnisation des dégâts de gibier 2017 et son annexe Page 658

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE L' AISNE**

Décision n° 2017-164 en date du 28 mars 2017 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de Monsieur Michel CASSAGNE, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique de l'Aisne, directeur départemental par intérim en matière d'immobilisation et/ou mise en fourrière à titre provisoire des véhicules. Page 662

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE**

*Unité Départementale de l'Aisne - Service Central Travail*

ARRETE PREFECTORAL n° 2017-169 en date du 31 mars 2017 portant désignation des conseillers extérieurs du salarié pour le département de l'Aisne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2020. Page 665

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'AMIENS**

*PAE – Service Tabac*

Arrêté n° 2017-166 en date du 29/03/2017 relatif à la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à GAUCHY (02430) Page 672

Arrêté n° 2017-167 en date du 29/03/2017 relatif à la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à HIRSON (02500) Page 673

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DE L' AISNE (DSDEN)**

*Bureau DIPRED 2 - Gestion des moyens du 1<sup>er</sup> degré*

Arrêté n° 2017-162 en date du 12 septembre 2016 portant décisions d'implantation et de retrait d'emplois d'enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2016 Page 673

Arrêté n° 2017-163 en date du 7 mars 2017 portant décisions d'implantation et de retrait d'emplois d'enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2017 Page 675

**PREFECTURE**

**CABINET**

*Service interministériel de défense et de protection civile*

Arrêté n° 02/2017/0007 en date du 29 mars 2017 relatif au renouvellement du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 délivré à M. HAMZA Malik

ARRETE DE RENOUELEMENT  
Certificat de qualification C4-F4 -T2  
N° 02/2017/0007

LE PREFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

**A R R E T E**

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

Nom : HAMZA  
Prénom : Malik  
Date et lieu de naissance : 25 septembre 1952 à Valenciennes  
Adresse : 8 rue du Fossé Maillet – 02380 FRESNES SOUS COUCY

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l'arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L'arrêté n°02/2015/0007 du 16 mars 2015 délivré à M. HAMZA Malik est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 29 mars 2017

Pour le Préfet et par délégation, le chef du service interministériel de défense et de protection civile  
Signé : Valérie GARBERI

Arrêté n° 02/2017/0008 en date du 29 mars 2017 relatif à la délivrance du certificat de qualification C4-F4-T2 de niveau 2 de M. BARBIER Lionel

ARRETE

Certificat de qualification C4-F4 -T2

N° 02/2017/0008

LE PREFET DE L' AISNE  
Chevalier de la Légion d' Honneur  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

A R R E T E

Article 1 : Le certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 prévu à l' article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 est délivré à :

Nom : BARBIER

Prénom : Lionel

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1977 à Soissons

Adresse : 7 rue de la Libération 02320 FAUCOU COURT

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4-F4-T2 niveau 2 est valable deux ans à compter de la date de l' arrêté.

Article 3 : A compter de la fin de validité du certificat C4-F4-T2 de niveau 2, le titulaire du présent certificat dispose du certificat de qualification de niveau 1 pendant une durée de cinq ans.

Article 4 : L' arrêté n°02/2015/0013 du 18 juin 2015 délivré à M. BARBIER Lionel est abrogé.

Article 5 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet est chargé de l' exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au pétitionnaire. Un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Laon, le 29 mars 2017

Pour le Préfet et par délégation, le chef du service interministériel de défense et de protection civile  
Signé : Valérie GARBERI

**DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

*Bureau de la réglementation générale et des élections*

Arrêté n° 2017-168 en date du 23 mars 2017 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTE

l' établissement implanté au 6 rue Saint-Martin à CHAUNY 02300 et exploité par la S.A.R.L " Société d' exploitation des établissements BERNASCONI " gérée par M. Marc BERNASCONI et Mme Marie-Ange BERNASCONI, est habilité jusqu'au 22 mars 2023, pour exercer sur l' ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- la fourniture des corbillards et voitures de deuil,
- la fourniture du personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

La présente habilitation est délivrée sous le numéro **2017-02-135**.

Fait à LAON, le 23 mars 2017

Pour le préfet et par délégation  
La directrice des libertés publiques  
Signé : Brigitte COLLIN

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Environnement – Unité gestion du patrimoine naturel*

Arrêté préfectoral n° 2017-165 en date du 22 mars 2017 portant approbation du barème des prix unitaires pour la campagne d'indemnisation des dégâts de gibier 2017

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : BARÈME DES PRIX

Le barème des prix unitaires pour la campagne d'indemnisation des dégâts de gibier occasionnés aux cultures et aux récoltes agricoles 2017, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Lorsqu'une culture n'a pu être récoltée car détruite à 100 % sur la parcelle, il est appliqué un abattement, au montant dû de l'indemnité, correspondant à la déduction des frais de récolte.

### ARTICLE 2 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de l'environnement, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

### ARTICLE 3 – EXÉCUTION

Le secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs du département. Une copie sera adressée à chaque membre de la formation indemnisation des dégâts de gibier aux récoltes et aux cultures, ainsi qu'au secrétariat de la commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier.

LAON, le 22 mars 2017

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires,  
Signé : David WITT

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2017-165 du 22 mars 2017  
approuvant le barème des prix unitaires pour la campagne d'indemnisation 2017

<b>NATURE DES CULTURES</b>	<b>Barème 2017</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>Date extrême d'enlèvement des récoltes</b>
Betterave industrielle	€/t		1 <sup>er</sup> décembre
Betterave fourragère	€/t		15 novembre
Escourgeon et orge de mouture (PS 76 kg, humidité 16%)	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Orge brassicole de printemps	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Orge brassicole d'hiver et escourgeon brassicole	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Blé dur	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Blé tendre (PS 76 Kg, humidité 15 %)	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Avoine noire	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Avoine blanche	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Seigle (PS 71 kg, humidité 16 %)	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Triticale	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Multiplication de semences	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Maïs grain (humidité 15 %)	€/t		1 <sup>er</sup> novembre
Maïs fourrage et autres céréales ensilées	€/t		1 <sup>er</sup> novembre
Colza	€/t		1 <sup>er</sup> septembre
Tournesol	€/t		15 octobre
Lin à graine			15 septembre
Féveroles (alimentation humaine)	€/t		15 septembre
Pois protéagineux	€/t		15 septembre
Cultures biologiques			
Légumes : carottes, oignons, pois,			

haricot (de conserve)			
Pommes de terre consommation :	€/t		1 <sup>er</sup> novembre
- Saturna et assimilées			
- Bintje	€/t		1 <sup>er</sup> novembre
Pommes de terre de fécule	€/t		1 <sup>er</sup> novembre
Pommes de terre primeurs			15 août
Endives (Racines)	€/t	5000 / ha	-
Prairie naturelle : valeur de l'unité fourragère	Voir § « perte de récolte des prairies »		
Luzerne sur une moyenne de 3 coupes annuelles :	€/t MS		- - -
Plants de vigne au moment du débourrement			
Paille	€/t		

### BARÈME 2017 pour les réensemencements des principales cultures

- Herse rotative ou alternative + semoir : ..... **104,50 €/ha**
- Semoir : ..... **55,70 €/ha**
- Semoir à semis direct : ..... **63,60 €/ha**
- Traitement : ..... **38,95 €/ha**
- Semence certifiée de céréales : ..... **110,90 €/ha**
- Semence certifiée de maïs : ..... **205,59 €/ha**
- Semence certifiée de pois : ..... **215,70 €/ha**
- Semence certifiée de colza : ..... **107,30 €/ha**
- Semence de féveroles : ..... **Sur facture acquittée**



**BARÈME 2017 pour les PRAIRIES****Remise en état des prairies**

- Manuelle (sur la base de 70 trous de moins d'1 m <sup>2</sup> à l'heure) : .....	<b>18,80 €/heure</b>
- Herse (2 passages croisés) : .....	<b>72,80 €/ha</b>
- Herse à prairie, étaupinoir : .....	<b>55,70 €/ha</b>
- Herse rotative ou alternative (seule) : .....	<b>72,80 €/ha</b>
- Herse rotative ou alternative + semoir : .....	<b>104,50 €/ha</b>
- Broyeur à marteaux à axe horizontal : .....	<b>76,80 €/ha</b>
- Rouleau : .....	<b>30,30 €/ha</b>
- Charrue : .....	<b>109,50 €/ha</b>
- Rotavator : .....	<b>76,80 €/ha</b>
- Semoir : .....	<b>55,70 €/ha</b>
- Traitement : .....	<b>38,95 €/ha</b>
- Semence : .....	<b>168,32 €/ha</b>

Selon l'importance des travaux de remise en état, il peut être nécessaire de procéder au passage de plusieurs outils. Dans ce cas le prix global de la remise en état est obtenu en additionnant le prix unitaire de chacun des outils.

**PERTE DE RÉCOLTE DES PRAIRIES**

Type de prairie	Très bonne qualité	Bonne qualité à moyenne qualité	Moyenne qualité à faible qualité	Faible qualité
1 <sup>er</sup> Semestre (60%)				
2 <sup>ème</sup> Semestre (40%)				
Total				

**Base : 1 kg de foin = UF**

**1 tonne de foin = €**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE L' AISNE**

Décision n° 2017-164 en date du 28 mars 2017 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de Monsieur Michel CASSAGNE, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique de l'Aisne, directeur départemental par intérim en matière d'immobilisation et/ou mise en fourrière à titre provisoire des véhicules.

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée comme suit, en tenant compte des jours ouvrables, week-ends et jours fériés, des créneaux horaires et des zones géographiques correspondant aux circonscriptions de sécurité publique du département.

**Circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin :**

Du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables -08H00-18H00)

Monsieur le commissaire de police Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique de l'Aisne, chef de la circonscription de sécurité publique Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police à l'échelon fonctionnel, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police, chef de la sûreté départementale de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police, chef de l'Unité d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le lieutenant de police, adjoint au chef de la Sûreté Départementale à la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le fonctionnaire, chef du Bureau d'Ordre et d'Emploi de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Le week-end et les jours fériés pendant les heures ouvrables (08h00-18h00)

L'officier de police de permanence ou d'astreinte de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte de la circonscription de sécurité publique de Saint-Quentin.

**Circonscription de sécurité publique de Soissons :**

**Du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables -08H00-18H00)**

Le commissaire de police chef de la circonscription de Sécurité Publique de Soissons.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Soissons.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police, chef de l'Unité d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Soissons.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le lieutenant de police, chef de la Brigade de Sûreté Urbaine à la circonscription de sécurité publique de Soissons.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le chef du Bureau d'Ordre et d'Emploi de la circonscription de sécurité publique de Soissons.

**Le week-end et les jours fériés pendant les heures ouvrables (08h00-18h00) :**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police de permanence ou d'astreinte à la circonscription de sécurité publique de Soissons.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte de la circonscription de sécurité publique de Soissons.

**Circonscription de sécurité publique de Laon :**

**Du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables -08H00-18H00)**

Le commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Laon.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le commandant de police, chef de l'Unité d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique de Laon.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le lieutenant de police, chef de la Brigade de Sûreté Urbaine de la circonscription de sécurité publique de Laon.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le chef du Bureau d'Ordre et d'Emploi de la circonscription de sécurité publique de Laon.

**Le week-end et les jours fériés pendant les heures ouvrables (08h00-18h00)**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte à la circonscription de sécurité publique de Laon.

**Circonscription de sécurité publique de Château-Thierry :**

**Du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables -08H00-18H00)**

Le commandant de police à l'échelon fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Château-Thierry.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Château-Thierry.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le capitaine de police, chef de la Brigade de Sûreté Urbaine à la circonscription de sécurité publique de Château-Thierry.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le chef du Bureau d'Ordre et d'Emploi de la circonscription de sécurité publique de Château-Thierry.

**Le week-end et les jours fériés pendant les heures ouvrables (08h00-18h00)**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte à la circonscription de sécurité publique de Château-Thierry.

**Circonscription de sécurité publique de Tergnier :**

**Du lundi au vendredi pendant les heures ouvrables -08H00-18H00)**

Le commandant de police à l'échelon fonctionnel, Chef de la circonscription de sécurité publique de Tergnier.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le lieutenant de police, chef de l'Unité d'intervention, d'aide et d'assistance de proximité de la circonscription de sécurité publique Tergnier.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte de la circonscription de sécurité publique de Tergnier.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
Le chef du Bureau d'Ordre et d'Emploi de la circonscription de sécurité publique de Tergnier.

**Le week-end et les jours fériés pendant les heures ouvrables (08h00-18h00)**

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :  
L'officier de police judiciaire de permanence ou d'astreinte à la circonscription de sécurité publique de Tergnier.

**Service de commandement de nuit et de quart de nuit :**

**Tous les jours sur le créneau horaire 19H00 à 06H00.**

L'officier de police chef du service de commandement de nuit.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature est exercée par :  
L'officier de police de service au service de commandement de nuit.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature est exercée par :  
L'officier de police judiciaire de service au service de commandement de nuit.

A l'effet de signer, pour leurs zones de compétence respectives, les arrêtés d'immobilisation et/ou mise en fourrière des véhicules à titre provisoire.

**Article 2 :**

Monsieur Frédéric SOULA, commandant de police à l'échelon fonctionnel, Chef d'État-major à la direction départementale de la Sécurité Publique de l'Aisne, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à Monsieur le Préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon le 28 mars 2017

Le Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique de l'Aisne  
Directeur départemental assurant l'intérim de directeur départemental de la sécurité publique de l'Aisne  
Signé : Michel CASSAGNE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE**

*Unité Départementale de l'Aisne - Service Central Travail*

ARRETE PREFECTORAL n° 2017-169 en date du 31 mars 2017 portant désignation des conseillers extérieurs  
du salarié pour le département de l'Aisne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2020.

Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 1232-4, L 1233-13, L 1237-12, et D 1232-4 à D 1232-6 du code du travail,

Après consultation des organisations syndicales de salariés, représentatives au sens des dispositions de l'article L 2121-1 du code du travail, et sur proposition du responsable de l'Unité Départementale de l'Aisne de la DIRECCTE Hauts de France

ARRETE

Article 1er : La liste des conseillers habilités à assister un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, ou à la rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institution représentative du personnel dans l'entreprise, est composée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Union Régionale C.F.D.T. Picardie -  
Maison des Syndicats - 6 avenue Jean Jaurès – 02000 LAON  
03.23.23.28.74 – Fax 03.23.79.69.09 – E-Mail : aisne.cfddt@wanadoo.fr

## SECTEUR CHATEAU-THIERRY

ALVES DE LIMA Paola – Technico-commerciale (Métallurgie) – MEISER Château-Thierry  
50 Grande Rue – 02400 BONNEIL 06 25 25 66 06

## SECTEUR CHAUNY

### LECLERE René – Retraité

95 rue Pasteur – 02300 CHAUNY - 06.75.53.98.89

CHEVREUX Marie-Pierre – Télévendeuse – TOUPARGEL Tergnier  
60 A boulevard Gambetta – 02300 CHAUNY 07 60 25 91 19

## SECTEUR LAON

BARBIER Jean-Luc – Chargé des relations commerciales  
Commercial relations publiques – OP HLM Laon  
5/6 place Foch – 02000 LAON 06 77 03 30 61

## SECTEUR SAINT-QUENTIN

LAMOTTE Eric– Vendeur Démonstrateur - AUCHAN Fayet  
8 bis rue Anatole France – 02700 TERGNIER - 06.28.16.54.82

PATE Didier – Informaticien - FAPAGAU Gauchy  
26 rue Louis Planchon – 02100 ROUVROY - 03.23.51.08.52

MAROTTE Bernadette – Retraîtée  
12 rue du Brulé – 02510 VENNEROLLES 06.19.81.32.50

## SECTEUR SOISSONS

BOUQUET Jean-Claude – Retraité  
23 bis Route de Fère en Tardenois - 02200 BELLEU - 06.71.53.30.07

LEBBE Stéphanie – Chargé d'études – RTA Gauchy  
240 rue de Soissons – 02200 VENIZEL 06.80.11.98.72

MAHU Eric – Maçon  
34 rue du Village – 02380 JUMENCOURT 06 47 42 79 25

Union Départementale C.F.T.C. de l'Aisne  
Palais de Fervaques – Rue Victor Basch – 02100 SAINT-QUENTIN  
03.23.62.42.14 – Fax 03.23.64.81.91 – E-mail : cftcud02@orange.fr

## SECTEUR SAINT-QUENTIN

HANSON Joël – Technicien qualité - M.B.K. Saint-Quentin  
25 rue du Printemps – 02100 SAINT-QUENTIN - 06.68.83.67.86

RACLE Claude – Directeur Commercial - ARCADIE  
3 allée des Bois – 02760 FRANCILLY SELENCY – 06.43.45.53.50

## SECTEUR SOISSONS

WAUTHIER Albert – Fonctionnaire territorial – MAIRIE Crépy-en-Valois  
30 Avenue des merisiers – 02600 VILLERS COTTERETS - 03.23.72.74.18 – 06.64.20.68.97

## SECTEUR VERVINS

TACQUENIER Daniel – Chauffeur poids lourd - ATEMAX SOLEVAL - Etreux  
160 rue des Cressonnières – 02510 ETREUX 06 50 39 04 05

## SECTEUR CHATEAU-THIERRY

HEISSLER Florence – Secrétaire commerciale – Croix Rouge Française - Romainville  
14 rue du Pseautier – 02400 CHARTEVES 06.30.99.02.90

Union Départementale CFE-CGC de l’Aisne  
Palais de Fervaques – Rue Victor Basch 02100 SAINT-QUENTIN  
03.23.62.06.69 – FAX 03.23.64.47.66 – E-mail : ud02@cfecgc.fr

## SECTEUR CHATEAU-THIERRY

FAUQUEUX Bernard – Cadre (Métallurgie) – DEFTA à Essomes sur Marne  
20 rue Jean Jaurès – 02400 ETAMPES SUR MARNE - 06.71.97.52.26

PREVOST Dominique – Surveillant péage – SANEF réseau Est – 51431 Tinquieux  
13 rue de Montoizelle – 02310 SAULCHERY - 06.98.74.33.84

## SECTEUR CHAUNY

CANOINE Jean-François – Retraité  
29 route de Saint-Quentin - 02300 VILLEQUIER AUMONT 06 83 93 64 71

## SECTEUR SAINT-QUENTIN

GENDRE Jean-Luc – Retraité  
2 chemin de Morcourt – 02100 SAINT QUENTIN - 06.07.54.26.06

BONNARD Carine – Approvisionneur – MBK - Saint-Quentin  
33 rue Corneille – 02100 SAINT-QUENTIN 06 81 07 00 25

## SECTEUR SOISSONS

GUILLIER Dominique – Retraité  
580 rue du Maréchal Foch – 02200 COURMELLES - 06.11.54.18.97

AMANCY Benoît – Ingénieur informatique – VOLKSWAGEN BANK – Villers-Cotterêts  
12 rue Victor Hugo – 02600 VILLERS-COTTERETS 06 20 83 51 78

Union Départementale des syndicats C.G.T de l’Aisne  
15 rue Anatole France - 02100 SAINT-QUENTIN  
03.23.62.31.17 – FAX 03.23.62.83.48 – E-MAIL : UD2@CGT.FR

## SECTEUR BOHAIN

WILLEMAIN Philippe – Monteur câbleur – ZEHNDER - Vaux-Andigny  
166 rue Marcellin Berthelot – 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS 06.25.22.09.99

MARCHANDISE Philippe – Ouvrier – LE CREUSET INDUSTRIE – Fresnoy-le-Grand  
376 rue Fernand Hurteloup – 02230 FRESNOY-LE-GRAND - 03.23.09.16.74

BEAUCHARD Jonathan – Polyvalent dispersion – LE CREUSET – Fresnoy-le-Grand  
1088 Rue Jean Jaurès - Log 1 – 02230 FRESNOY LE GRAND 07.63.15.22.81

## SECTEUR CHATEAU-THIERRY

GARRIDO José – DEFTA – Essomes-sur-Marne  
15 rue Adèle SIMON – 02400 ETAMPES SUR MARNE - 07.81.26.10.40

MENU Jean-Luc – Retraité  
6 rue de la Clé des Champs – 02400 CHATEAU-THIERRY - 06.82.96.76.14

## SECTEUR HIRSON

CANUT Arnaud – Agent de production - ESE – Saint-Michel  
4 Lieu dit le Pré Pourri 02500 OHIS - 03.23.98.40.82

FROMENT Stéphanie – Assistante administrative – GEIQ EPE – Saint-Quentin  
1168 rue de Robbé – 02120 GUISE - 03.23.05.36.60

GUILLAUME Pascal – Chargé de clientèle – Maison du CIL – Saint-Quentin  
3 rue d’Origny – 02580 ETREAUPONT - 06.30.49.50.00

LANDELLE Alain – Technicien de maintenance - WEST PHARMACEUTICAL - Le Nouvion en Thiérache  
7 rue Mon bouquet – 02170 LE NOUVION EN THIERACHE - 06.72.57.77.54

LANDELLE Valérie – Conseillère d'insertion CAP EMPLOI - Laon  
7 rue Mon bouquet – 02170 LE NOUVION EN THIERACHE - 06.70 61 63 84

SOUFFLET Michel – Retraité  
15 rue Pierre Sellier – 02260 LA CAPELLE - 03.23.97.34.38

## SECTEUR LAON

BERSANO Pascal – Papetier - EVERBAL - Evergnicourt  
11 rue Arthur Rimbault – 02190 GUIGNICOURT - 03.23.79.79.29

BORON Laure – Agent de fabrication – NOIROT - Laon  
60 rue du Maréchal Leclerc – 02350 LIESSE NOTRE DAME - 06.83.98.18.94

LETOURNEUR Patrick – Chauffeur navette – ARGEL - Laon  
26 grande rue – 02860 LAVAL EN LAONNOIS - 03.23.20.78.81

LOIZON Willy – Formateur en Cuisine – CCI Aisne - Laon  
25 rue du Général de Gaulle - 02350 PIERREPONT - 06.47.53.77.25



PICQUEUR Dominique – Retraité  
22 rue Hautes Combles – 02860 PRESLES ET THIERNY - 03.23.20.65.28

THORIN Jean-Pierre – Agent de maîtrise - NOIROT Laon  
34 rue de l’Eglise – 02860 PRESLES ET THIERNY - 09.65.32.24.78

#### SECTEUR SAINT-QUENTIN

BEAUMONT Patrice – Educateur – CENTRE D’ACTIVITES DE JOUR – Saint-Quentin  
4 rue de Senercy – 02240 BERTHENICOURT - 03.23.62.39.15

DUPONT Patrick – Agent administratif – UD CGT – Saint-Quentin  
17 rue Alexandre Dumas – 02100 SAINT-QUENTIN - 03.23.62.39.15

PAWLIK Lionel – Agent de Sécurité - SECURITAS – Verneuil en Halatte (60)  
15 rue Anatole France – 02100 SAINT-QUENTIN - 03.23.62.39.15

CHENENAOUI Chiheb – Chauffeur de taxi – Ets TAXI VASSEUR – Saint-Quentin  
2 avenue Robert Schuman – Appt 372 – 02100 SAINT-QUENTIN 03.23.62.39.15

MERMET Nathalie – Référent technique service Fraude - CPAM – Saint-Quentin  
23 rue de la Renaissance – 02100 SAINT-QUENTIN 03.23.62.39.15

#### SECTEUR SOISSONS

VAN TREECK Sarah – Secrétaire administrative – UL CGT – Soissons  
552 rue Milepart – 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN - 06.22.43.38.53

MAGHRAOUI Mohamed – Agent d'exploitation – DAHER AEROSPACE - Le Tremblay en France  
7 allée Edmond Dantes – 02600 VILLERS-COTTERETS 06 15 45 95 04

PERRIOT Frédéric – Soudeur – BSL – Billy-sur-Aisne  
29 Impasse des Sablons – 02200 NOYANT ET ACONIN 06.12.96.10.59

VIGIER Nicolas – Soudeur – BSL – Billy-sur-Aisne  
10 rue Quincampoix – 02200 CIRY-SALSOGNE 06.79.59.66.58

Union Départementale des syndicats FORCE-OUVRIERE de l’Aisne  
19 rue du Président Kennedy 02100 SAINT-QUENTIN  
03.23.65.66.66 – FAX 03.23.65.66.61 - E.mail : udfo02@force-ouvriere.fr

#### SECTEUR DE CHAUNY

LEMOIGNE Willy – Agent de production – FAURECIA - Saint-Quentin  
9 Bis Grande Rue – 02800 FRESSANCOURT 06.34.31.17.49

#### SECTEUR CHATEAU-THIERRY

PREVEREZ Catherine – Comptable – DEFTA – Essomes-sur-Marne  
14 rue de Paris – 02650 CREZANCY 06.60.62.02.84

## SECTEUR LAON

BESNARD Joël – Retraité

Rue Josin – 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT - 03.23.79.24.72

DEBARGE Eric - Demandeur d'emploi (cadre)

2 rue Fouquier D'Herouel - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - 06.11.68.91.26

DUBOIS Christian – Retraité

40 rue Victor Basselet – 02000 LAON - 06.63.06.64.20

## SECTEUR SAINT-QUENTIN

DELFOSSÉ Philippe – Attaché Principal - MAIRIE Saint-Quentin

83 rue Jacques Blanchot – 02100 SAINT-QUENTIN - 06.43.18.47.49

KAHN Richard – Responsable flot production – FAURECIA – Saint-Quentin

40 rue Georges Herbin – 02430 GAUCHY - 03.23.66.24.53

## SECTEUR SOISSONS

HUAT Yann – Magasinier – Volkswagen Group France – Villers-Côtterets

2 rue Panleu – 02200 SOISSONS - 06.07.28.62.64

POTIER Claude - Retraité

9 rue Ampère – 02200 SOISSONS - 03.23.59.59.51

SIKORA Laurent – VERRERIE VERRALLIA - Cuffies

16 rue Jean Moulin – 60140 MOGNEVILLE 06.84.04.01.69

LAMBERT Steven – Magasinier – Volkswagen Groupe France à Villers-Cotterêts

2 bis rue Abelard – 02200 SOISSONS 06.38.91.59.97

KALLEL Nacer – Chargé de Gestion – OPH de l'Aisne à Laon

13 rue Jeanne Macherez – 02200 SOISSONS 06.75.19.84.04

## SECTEUR VERVINS

DESANGLOIS Florence – Chargée de Gestion - C.I.L Saint-Quentin

60 rue de la Nation – 02140 LEMÉ - 03.23.91.32.13 – 06.75.65.97.81

VICTORICE Jacky – Retraité

115 rue Emile Lamart – 02120 GUISE - 03 23 61 25 59 - 07.89.02.37.21

Union syndicale SOLIDAIRES 02

Maison des syndicats

14 avenue Jean Jaurès – 02000 LAON

E-mail : solidaires02@wanadoo.fr

## SECTEUR LAON

DEVRESSE Olivier – Agent de la fonction publique  
20 rue Léon Nanquette – 02000 LAON - 06.86.63.69.83

MEULLEMIESTRE Alain – Agent de la fonction publique  
29 rue Gabriel Péri – 02000 LAON - 03.23.26.70.33

## SECTEUR SOISSONS

HACHIM Morad – Conducteur de ligne – INTERSNACK France Montigny-Lengrain  
9 rue de l’Hôtel Dieu – 60400 NOYON - 09.73.13.80.73

## SECTEUR CHATEAU-THIERRY

PERRIN Stéphanie – Chef de Caisse – Groupe LIDL – MAREUIL LES MEAUX  
8 rue Ernest Vallée – 02310 NOGENT L’ARTAUD 06.31.50.40.61

PERRIN Sébastien – Agent de Maîtrise Logistique - Groupe LIDL – CREGY LES MEAUX  
8 rue Ernest Vallée – 02310 NOGENT L’ARTAUD 06.71.21.72.88

## Union Régionale UNSA

16 rue de la Comédie – 02100 SAINT-QUENTIN  
TEL : 03.22.72.52.22 – E-mail : unsa-picardie@wanadoo.fr

## SECTEUR CHAUNY

BRISSET Olivier – Conducteur Routier - VEOLIA Propreté à Eppeville  
21 rue Roger Salengro – 02700 TERGNIER 06.20.83.06.55

DELEU Marie-Claire – Dessinatrice Technique – CONSEIL GENERAL - Laon  
12 rue du Bac – 02300 PIERREMANDE 06.83.34.57.09

## SECTEUR LAON

FUDALI Anne-Marie – Educatrice spécialisée - ADSEA « Protection de l’Enfance » Laon  
57 rue du Général De Gaulle – 02350 PIERREPONT - 06.01.82.53.48

## SECTEUR SAINT-QUENTIN

CORDIER Pascal – Chauffeur receveur – SAINT-QUENTIN MOBILITE - Saint-Quentin  
13 rue Alexandre Dumas – 02430 GAUCHY 06.67.52.86.05

## SECTEUR SOISSONS

MAHMOUDI Abdelatif – Chauffeur Poids Lourd – OTUS Véolia propreté à SEVRAN  
1 rue de la Fontaine Saint Pierre 02200 CHACRISE - 06.62.37.86.69

ROUTIER Jacques – Agent de Piste - D.H.L. AVIATION France à Roissy  
54 rue de l’Ave Maria – 02600 DOMMIERS - 06.28.42.01.69

GEFFROY Didier – Déclarant en douane - DHL AVIATION France à Roissy  
27 avenue du général Leclerc – 93270 SEVRAN 06.71.97.73.86

UNSA agroalimentaires (UNSA2A)  
21 rue Jules FERRY – 93177 BAGNOLET  
01.79.64.81.51 – E-mail : accueil@unsa2a.org

SECTEUR LAON

SALMON-ROUILLON Monique – Retraitée  
41 rue des Houpeux – 02410 SAINT NICOLAS AUX BOIS - 06.73.35.53.60

SANS ETIQUETTE SYNDICALE

SECTEUR DE SOISSONS

CARON Maurice - Retraité  
30 rue de la Vallée – 02200 SOISSONS 06 84 73 67 29

Article 2 : La mission de conseiller du salarié n'est pas cumulable avec le mandat de conseiller prud'homal. Elle s'exerce exclusivement dans le département de l'Aisne, dans les entreprises dépourvues d'institutions représentatives du personnel, et ouvre droit à remboursement des frais de déplacement.

Article 3 : La liste est tenue à la disposition des usagers dans chaque section d'inspection du travail et chaque mairie du département. Les coordonnées des conseillers du salarié sont mises à jour en tant que de besoin par les services de l'Unité Départementale de l'Aisne.

Article 4 : Le terme des mandats des conseillers sus nommés est fixé au 31 mars 2020.

Fait à LAON, le 31/03/2017

Pour Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé : Perrine BARRÉ

## **DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'AMIENS**

*PAE – Service Tabac*

Arrêté n° 2017-166 en date du 29/03/2017 relatif à la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à GAUCHY (02430)

Vu l'article 8 du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés.

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289§41 de l'annexe II du même code.

### **ARRÊTE**

Article 1er : Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 0200274S situé 29, rue Paul Langevin à GAUCHY (02430) à compter du 2 mars 2015.

Une information sera effectuée auprès de la Chambre syndicale des débiteurs de tabac du département de l'Aisne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Amiens, le 29/03/2017

Le Directeur régional des douanes  
Signé : Pierre GALLOUIN

Arrêté n° 2017-167 en date du 29/03/2017 relatif à la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à HIRSON (02500)

Vu l'article 8 du décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés.

Vu l'article 568 du code général des impôts et 289§41 de l'annexe II du même code.

ARRÊTE

Article 1er : Il est décidé la fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent n° 0200793Z situé 66, rue d'Alsace à HIRSON (02500) à compter du 08/04/2014.

Une information sera effectuée auprès de la Chambre syndicale des débiteurs de tabac du département de l'Aisne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

N° 333 - Fait à Amiens, le 29/03/2017

Le Directeur régional des douanes  
Signé : Pierre GALLOUIN

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L' AISNE**

*Bureau DIPRED 2  
Gestion des moyens du 1<sup>er</sup> degré*

Arrêté n° 2017-162 en date du 12 septembre 2016 portant décisions d'implantation et de retrait d'emplois d'enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2016

Vu l'article L 211-1 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012, relatif à l'organisation académique,

Vu la circulaire ministérielle du 3 juillet 2003,

Vu l'avis du Comité technique spécial départemental du 6 septembre 2016.

Arrêté du 12 septembre 2016

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne**

**ARRETE**

**Article 1 – Sont autorisées à compter de la rentrée 2016, les mesures suivantes :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>LOCALITES</b>	<b>ECOLES</b>	<b>Nombre de postes</b>
-------------------	------------------	---------------	-------------------------

**A- IMPLANTATION DE POSTE PREELEMENTAIRE**

1	HIRSON	E.M CHAMPS-ELYSEES	1 poste
---	--------	--------------------	---------

**B- RETRAITS DE POSTES PRIMAIRES**

1	LA CAPELLE	E.P.PU	1 poste
2	PROUVAIS	E.P.PU	1 poste

**C- IMPLANTATIONS DE POSTES PRIMAIRES**

1	ROMENY SUR MARNE	E.P.PU	1 poste
2	ITANCOURT	E.P.PU JEAN ROSTAND	1 poste
3	BUIRONFOSSE	E.P.PU	1 poste
4	MARLE	E.P.PU JEAN MACE – JULES FERRY	1 poste
5	LA FLAMENGRIE	E.P.PU	1 poste

**D- IMPLANTATION DE POSTE ELEMENTAIRE**

1	GUIGNICOURT	E.E.PU	1 poste
---	-------------	--------	---------

**E- IMPLANTATION DE POSTE RPID**

1	E.P.PU CESSIERES	RPID CESSIERES- FAUCOU COURT-SUZY	1 poste
---	------------------	--------------------------------------	---------

**F- RETRAITS DE POSTES DE REMPLACEMENT**

- Brigades départementales d'intervention (BDI)

1	CRECY SUR SERRE	E.P.PU	1 poste
2	ROZOY SUR SERRE	E.P.PU	1 poste

<b>G- NEUTRALISATIONS DE POSTES EN CIRCONSCRIPTION</b>
--

- Conseiller pédagogique départemental éducation musicale		
1	CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA	1 poste
- Conseiller pédagogique départemental action culturelle		
1	CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA	1 poste
- Conseiller pédagogique départemental éducation physique et sportive		
1	CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA	1 poste

<b>H- RETRAIT DE POSTE SURNUMERAIRE DISPOSITIF « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES »</b>
---

1	CHÂTEAU-THIERRY	E.E VAUCRISES-HERISSONS	1 poste
---	-----------------	-------------------------	---------

**Article 2 – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne est chargé de l'application du présent arrêté.**

LAON, le 12 septembre 2016

Pour le recteur, et par délégation,  
le directeur académique des services de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne,  
par intérim  
Signé : Gilles ROBIN.

Arrêté n° 2017-163 en date du 7 mars 2017 portant décisions d'implantation et de retrait d'emplois d'enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2017.

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 211-1 et D. 211-9,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

Vu l'avis du comité technique spécial départemental du 9 février 2017,

Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale du 27 février 2017,

Vu la dotation en emplois d'enseignants du premier degré du département de l'Aisne,

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 du Ministre de l'éducation nationale.

Arrêté du 7 mars 2017

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne**

**ARRETE**

**Article 1 – Sont autorisées à compter de la rentrée 2017, les mesures suivantes :**

N° d'ordre	LOCALITES	ECOLES	Nombre de postes
------------	-----------	--------	------------------

**A –RETRAITS DE POSTES PREELEMENTAIRES**

- Retraits de postes préélémentaires :

1	ATHIES-SOUS-LAON	E.M. JACQUES-CAMUS	1 poste
2	CHAUNY	E.M. GR.SCOL.DE LA CHAUSSEE	1 poste
3	CONDE-EN-BRIE	E.M.	1 poste
4	SAINT-QUENTIN	E.M. MONTPLAISIR	1 poste
5	SAINT-QUENTIN	E.M PAULE-POLVENT	1 poste

**B - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES ELEMENTAIRES**

- Implantations de postes élémentaires :

1	CHATEAU-THIERRY	E.E. BOIS-BLANCHARD	1 poste
2	CHATEAU THIERRY	E.E. LES VAUCRISES-HERISSONS	1 poste
3	CHAUNY	E.E. GR.SCOL.DE LA CHAUSSEE	1 poste
4	COINCY	E.E. JEAN-MOULIN	1 poste
5	LA FERRE	E.E. JEAN-MERMOZ	1 poste
6	LAON	E.E. BOIS-DE-BREUIL	1 poste
7	SAINT-QUENTIN	E.E. PAUL-BERT	1 poste
8	VAILLY-SUR-AISNE	E.E. RAYMOND-GENTIL	2 postes

- Retraits de postes élémentaires :

1	ANIZY-LE-CHATEAU	E.E. CARRIER-BELLEUSE	1 poste
2	CHAUNY	E.E. GR.SCOL. RENAN	1 poste
3	CHAUNY	E.E. GR.SCOL. LA RESIDENCE	1 poste
4	GAUCHY	E.E. HENRI-WALLON	1 poste
5	NEUILLY-SAINT-FRONT	E.E. MARCEL-ROGER	1 poste
6	VILLERS-COTTERETS	E.E CHARLES-ALBERT DEMOUSTIER	1 poste



<b>C - IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES PRIMAIRES</b>
--

- Implantations de postes primaires :

1	OGNES	E.P. LOUIS-LESUR	1 poste
2	PASLY	E.P. ROBERT-LENGELE	1 poste
3	SAINT-QUENTIN	E.P. JEAN-MACE	1 poste
4	SAINT-QUENTIN	E.P. ERNEST-LAVISSE	2 postes
5	SAINT-QUENTIN	E.P. HENRI-ARNOULD	1 poste
6	SAINT-QUENTIN	E.P. PIERRE-LAROCHE	1 poste
7	SOISSONS	E.P. MICHELET	1 poste

- Retraits de postes primaires :

1	BUCY-LES-PIERREPONT	E.P.	1 poste
2	CHAVIGNON	E.P.	1 poste
3	CONDE-SUR-AISNE	E.P.	2 postes
4	CUFFIES	E.P.	1 poste
5	FLAVY-LE-MARTEL	E.P. DU CENTRE ET PARADIS	1 poste
6	LESDINS	E.P. GERARD-FRISON	1 poste
7	MONTCORNET	E.P. PIERRE-MENDES-FRANCE- HENRI-MATISSE	1 poste
8	SAINT-ERME-OUTRE-ET- RAMECOURT	E.P. (secteur Ramecourt)	1 poste
9	SAINT-QUENTIN	E.P. AMEDEE-OZENFANT -PATRIOTES	1 poste
10	SAINT-QUENTIN	E.P. JACQUES-PREVERT	3 postes
11	SAINT-QUENTIN	E.P. LYON-JUMENTIER	1 poste
12	SOISSONS	E.P. GALILEE	1 poste
13	VILLENEUVE-SAINT- GERMAIN	E.P. JEAN-MACE	1 poste

<b>D - IMPLANTATIONS DE POSTES DISPOSITIFS ELEVES DE MOINS DE 3 ANS</b>
---

- Implantations de postes préélémentaires dispositifs élèves de moins de 3 ans :

1	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	E.M. LES TORRENTS	1 poste
2	HIRSON	E.M. GR.SCOL. JEAN-ZAY	1 poste
3	LAON	E.M. JEAN-DE-LA-FONTAINE	1 poste

**E – IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES RPID**- Implantations de postes en RPID :

1	E.P. CHIVY-LES-ETOUVELLES	RPID CHIVY-LES-ETOUVELLES ETOUVELLES	1 poste
2	E.P. COURTEMONT-VARENNES (0022169X)	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	7 postes

3	E.P. HARGICOURT	RPID HARGICOURT-VILLERET	2 postes
---	-----------------	--------------------------	----------

- Retraits de postes en RPID :

1	E.E. BARZY-SUR-MARNE	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	1 poste
2	E.P. CHARTEVES	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	1 poste
3	E.M.COURTEMONT-VARENNES (0020581W)	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	2 postes
4	E.E. ETOUVELLES	RPID CHIVY-LES-ETOUVELLES ETOUVELLES	1 poste
5	E.E. JAULGONNE	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	2 postes
6	E.P. MAUREGNY-EN-HAYE	RPID MAUREGNY-EN-HAYE - MONTAIGU	1 poste
7	E.E. PASSY-SUR-MARNE	RPID BARZY-SUR-MARNE- CHARTEVES-COURTEMONT- VARENNES-JAULGONNE -PASSY-SUR-MARNE	1 poste

8 E.P. VILLERET RPID HARGICOURT-VILLERET 2 postes

<b>F – IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES SPECIALISES</b>
--

1) Implantations de postes d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) :

1	ETREILLERS	E.P. PIERRE-ET-MARIE-CURIE	1 poste
2	LE NOUVION-EN-THIERACHE	E.E LAVISSE-RICHEPIN	1 poste

2) Implantation de poste d'unité d'enseignement externalisée (UE) :

1	LAON	IME LAON (secteur d'intervention CLG LE NAIN)	1 poste
---	------	---	---------

3) Retrait de poste d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) :

1	FRESNOY-LE-GRAND	E.E. VATIN	1 poste
---	------------------	------------	---------

4) Retrait de poste d'unité d'enseignement externalisée (UE) :

1	GUISE	E.E. GR. SCOL. DU CENTRE	1 poste
---	-------	--------------------------	---------

<b>G – IMPLANTATION ET RETRAIT DE POSTES RESEAUX D'AIDE</b>
---

1) Implantation de poste réseau d'aide :

- a) Poste RASED G :

1	LAON	E.E. LA FONTAINE	1 poste
---	------	------------------	---------

2) Retrait de poste réseau d'aide :

- b) Poste RASED G :

1	BELLEU	E.E. ECOLES ELEMENTAIRES DE BELLEU	1 poste
---	--------	------------------------------------	---------

<b>H – IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES MOYENS DE REMPLACEMENT</b>
---

- 1) Implantations de postes de brigades formation continue (BFC) :

1	ESSOMES-SUR-MARNE	E.E.	1 poste
2	LAON	E.M. DE LA CITE	1 poste
3	LAON	E.M. GR. SCOL. SAINT-EXUPERY	1 poste
4	LAON	E.M HELENE-BOUCHER	1 poste
5	LAON	E.M. JEAN-DE-LA-FONTAINE	1 poste
6	LAON	E.M. MOULIN-ROUX	1 poste
7	SAINT-QUENTIN	E.E. LAVISSE	2 postes
8	SAINT-QUENTIN	E.E. CLIN	1 poste
9	SAINT-QUENTIN	E.E. MARCEL-PAGNOL	1 poste
10	SAINT-QUENTIN	E.E. PAUL-BERT	1 poste
11	SAINT-QUENTIN	E.M. ROBERT-SCHUMAN	1 poste
12	SAINT-QUENTIN	E.E. ROBERT-SCHUMAN	1 poste
13	SAINT-QUENTIN	E.M. CLIN	1 poste
14	SAINT-QUENTIN	E.P. JEAN-MACE	1 poste
15	SAINT-QUENTIN	E.P. AUBRYET-DESJARDINS	1 poste
16	SAINT-QUENTIN	E.P. MONTESSORI-BACHY	1 poste
17	SOISSONS	E.P. GR. SCOL. RAYMONDE-FIOLET	1 poste
18	SOISSONS	E.M. LOUISE-MICHEL	1 poste
19	SOISSONS	E.P. MICHELET	1 poste
20	SOISSONS	E.P. TOUR-DE-VILLE -MENDES-FRANCE	1 poste

- 2) Implantations de postes de brigade départementale d'intervention (BDI)

1	LAON	E.E. BOIS-DE-BREUIL	1 poste
2	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	E.E. BERTHELOT	1 poste

- 3) Retrait de poste de brigade départementale d'intervention ASH

1	LAON	E.E. BOIS-DE-BREUIL	1 poste
---	------	---------------------	---------

<b>I – IMPLANTATIONS DE POSTES SURNUMERAIRES</b>
--

- Implantations de postes « plus de maîtres que de classes »

1	BEAUTOR	E.E. CAMILLE-DESMOULINS	1 poste
2	BEUVARDES	E.P.	1 poste
3	BOHAIN-EN-VERMANDOIS	E.E. LES TORRENTS	1 poste
4	CHATEAU THIERRY	E.E. LES VAUCRISSES-HERISSONS	1 poste
5	PREMONT	E.P.	1 poste
6	SAINT-QUENTIN	E.P AUBRYET-DESJARDINS	1 poste
7	SAINT-QUENTIN	E.P. FERDINAND-BUISSON	1 poste

8 SAINT-QUENTIN	E.E. ROBERT-SCHUMAN	1 poste
9 SEBONCOURT	E.P. ECOLE DE SEBONCOURT	1 poste
10 SOISSONS	E.P. GR.SCOL. RAYMONDE-FIOLET	1 poste

<b>J – IMPLANTATIONS ET RETRAITS DE POSTES EN CIRCONSCRIPTION</b>
---

1) Implantation de poste en circonscription :

- Conseiller pédagogique départemental éducation musicale et action culturelle

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

2) Réimplantations de postes neutralisés

- Conseiller pédagogique départemental action culturelle

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

- Conseiller pédagogique départemental éducation musicale

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

- Conseiller pédagogique départemental EPS

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

3) Retraits de postes en circonscription :

- Conseiller pédagogique départemental éducation musicale

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

- Conseiller pédagogique départemental action culturelle

1 CIRCONSCRIPTION DE LAON IENA 1 poste

<b>K –IMPLANTATIONS ET RETRAIT DE POSTES D’UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)</b>
---

1) Implantations de postes UPE2A itinérant :

1 SOISSONS	E.P. GR.SCOL. RAYMONDE-FIOLET	0.5 poste
2 TERGNIER	E.E. PASTEUR	1 poste

2) Retrait de poste UPE2A itinérant :

1 SOISSONS E.P.A. DU CENTRE 0.5 poste

**Article 2 – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne est chargé de l'application du présent arrêté.**

LAON, le 7 mars 2017

Pour le recteur, et par délégation,  
le directeur académique des services de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne  
Signé : Jean-Pierre GENEVIEVE

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** qu'il vous appartiendrait de m'adresser ;
- Soit un **recours hiérarchique** devant M. le ministre de l'Éducation Nationale ;
- Soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un *délai de deux mois* à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un *délai de deux mois* à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis – vous disposez à nouveau d'un *délai de deux mois* à compter de la notification de cette décision pour former un recours contentieux.